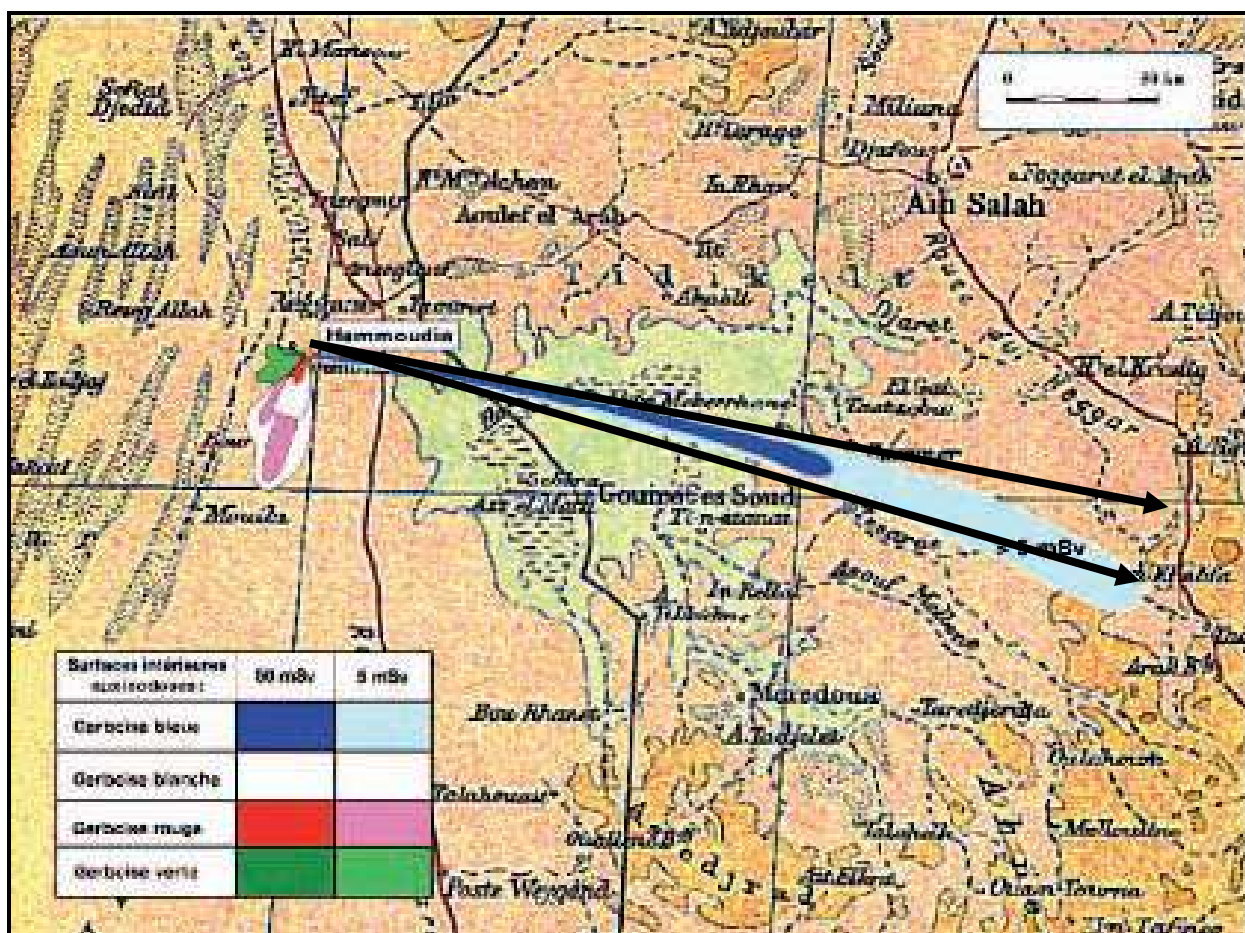


## Délimitation approximative du « secteur angulaire » concernant la région de Reggane

(Décret d'application de la loi Morin, article 1<sup>er</sup> § I dans la version de janvier 2010)

Bruno Barrillot



Le sommet de l'angle indiqué par le décret coïncide avec le point zéro de Gerboise Bleue 0°03'26" Ouest 26°18'42" Nord (voir « Radiological conditions at the Former French Nuclear Test Sites in Algeria » p.7

L'angle est de 10° entre les azimuts 100 et 110 sur une distance de 350 km.

La zone angulaire correspond à la retombée de Gerboise bleue mesurée en 1960.

Les autres zones de retombées des essais Gerboise blanche, rouge et verte sont situées à l'intérieur du champ de tir d'Hammoudia.

La carte est issue du document « Dossier de présentation des essais nucléaires et leur suivi au Sahara » (DICOD, janvier 2007) p. 18

Il n'y a aucune indication de population dans cette zone... ce qui signifie que, selon la cartographie du ministère de la défense, personne ne pourra prétendre avoir séjourné sur ce « secteur angulaire ».